Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le 05/12/2022 = ---

ID: 037-200043065-20221130-2022\_80DB-AR

République Française - Département d'Indre-et-Loire



Le bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le trente novembre deux mille vingt-deux à seize heures trente au siège de la Communauté de communes à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

**Présents:** Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Excusés: Madame Jacqueline MOUSSET.

Absents: Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Pascal GASNIER.

Date de la	Nombre de conseillers au moment		Résultats du vote		
convocation	du vote				
30/11/2022	En exercice : 16	Présents: 13	Pour : 13	Contre: 0	Abstention: 0

## Décision du Bureau n°2022-80 du 30 novembre 2022

## Développement économique - Pépinière d'entreprises - Domiciliation commerciale Madame Véronique Mazzoleni

Monsieur Pascal DUPRÉ, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10;

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 03 septembre 2020, aux termes de laquelle le conseil délègue notamment au bureau le pouvoir d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à la conclusion et la révision de louages pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Vu les tarifs validés par la délibération n°2021-04-12 du conseil communautaire du 24 juin 2021,

Vu l'avis du comité d'agrément de la pépinière d'entreprises en date du 13 octobre 2022,

Considérant que la Communauté de communes du val d'Amboise a mis en place une pépinière d'entreprises sur le parc d'activités « Le Prieuré » à Pocé-sur-Cisse. La pépinière est une structure qui propose aux entreprises porteuses de projets, nouvellement créées ou en développement, un accueil, un hébergement, des services mutualisés et un accompagnement personnalisé. L'ensemble du bâtiment d'une surface de 1 300 m² met à disposition des bureaux à la location et des ateliers ainsi qu'un service de domiciliation via la location de boites aux lettres. Lors du conseil communautaire du 11 mars 2013 (délibération n°2013-03-11), le fonctionnement de cette structure a été précisé et les tarifs ont été votés.

Considérant l'entreprise « bonheur et 100 ciels » de Mme Véronique MAZZOLENI en phase de création, sera spécialisée dans l'organisation d'événements privés (naissances, baby shower, baptêmes, anniversaires...) et professionnels (CSE...). Les activités seront réalisées depuis son domicile, cependant, Madame Véronique MAZZOLENI souhaite domicilier son entreprise à la Pep'it.

Sur le plan financier, l'étude financière prévisionnelle pour l'année 2023 et 2024 se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Année 2023

Chiffre d'affaires : 50 000 €
Résultat de l'année : 43 235 €

Année 2024

Chiffre d'affaires : 60 833 €
Résultat de l'année : 54 136 €

Considérant que Madame Véronique MAZZOLENI sollicite la Pep'it pour une demande de domiciliation commerciale simple, afin de mener à bien son projet de création. La pépinière d'entreprises propose un service de domiciliation commerciale aux entreprises sous forme de location de boîte aux lettres.

## Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

D'approuver la conclusion d'une domiciliation commerciale avec Madame Véronique MAZZOLENI ou toute personne, représentant l'entreprise « Bonheur et 100 ciels » aux conditions suivantes : Location d'une boîte aux lettres au loyer mensuel hors taxes de 45 euros (quarante-cinq euros), correspondant aux tarifs de la pépinière d'entreprises en vigueur et majorée de la TVA en vigueur Prise à effet le 15 novembre 2022

Durée: 12 mois (renouvelable par tacite reconduction)

- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Président

Thierry BOUTARD